MÉTHODE POUR ÉLABORER UN PROJET

Faisabilité

Il est primordial de s'informer des règlements d'urbanisme en vigueur, des servitudes propres au secteur de la commune (POS, PLU, plan de prévention des risques, secteurs protégés, règlements de lotissement, ...)

Attentes

La réflexion doit porter sur le bâtiment ainsi que sur son environnement à différentes échelles. Il est utile de prendre en compte les grandes étapes de la vie pour moduler les espaces en fonction des besoins. Ces éléments peuvent aussi constituer des arguments en cas de revente d'un bien.

Documents nécessaires

Extrait du règlement de la zone concernée ■ Extrait du cadastre ■ Photos de compréhension (de loin, de près, des abords du terrain, de la maison...) ■ Certificat d'urbanisme ■ Cartes postales, cadastres napoléoniens, plans anciens... quand ils existent.

Attention !

Conformément aux statuts des CAUE, les architectes et paysagistes ne réalisent ni esquisse, ni plan et n'assument aucune mission de maîtrise d'oeuvre.

Sur rendez-vous exclusivement

au CAUE ou sur les lieux de permanences, renseignez-vous et prenez rendez-vous au :

04 68 34 12 37

Un centre de documentation

vous accueille aussi gratuitement, sur rendez-vous.

11 rue du Bastion St-François 66000 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 34 12 37 contact@caue 66.fr

www.caue66.fr

66 Pyrénées-Orientales
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Présidente Marie-Pierre Sadourny, Conseillère Départementale

Création graphique Catherine Broch 2020 © 04 68 52 33 35 Illustration CAUE

66 Pyrénées-Orientales
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Le c|a.u.e vous conseille gratuitement

pour aménager, construire, rénover, agrandir, transformer une maison ou un terrain

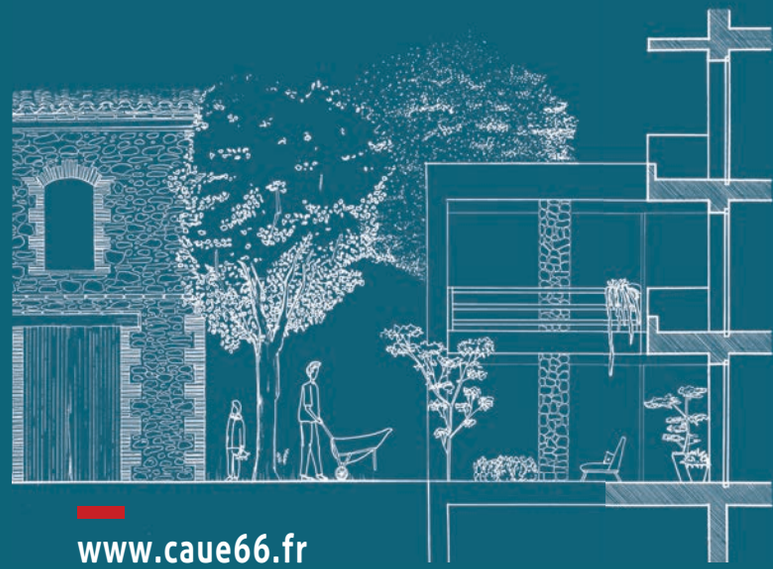

www.caue66.fr

SUR QUELS PROJETS LE CAUE PEUT-IL VOUS ACCOMPAGNER ?

RESTAURATION OU RÉHABILITATION

Vous êtes propriétaire d'un bâtiment plus ou moins ancien (maison de village, ancienne ferme, mas, bâtiment de caractère, etc.) nécessitant des travaux d'entretien et de rénovation ou une réhabilitation plus ambitieuse.

Comment intervenir sur du bâti ancien ? ■ Quels matériaux utiliser ? ■ Quelles techniques adopter ? ■ Comment rendre son logement confortable et économe ? ■ Comment restaurer un jardin historique ? ■ Quels végétaux conserver, comment ?

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Comment s'insérer dans le paysage ? ■ Comment peut-on s'adapter à son environnement ? ■ Quelles plantes choisir, adaptées au climat et au sol ? ■ Comment gérer au mieux ses espaces ? ■ Comment traiter les limites de son terrain ? ■ Comment valoriser un balcon, une petite cour, agrémenter le seuil de sa maison, y faire grimper de la végétation ?

CONSTRUCTION OU EXTENSION

Vous souhaitez construire une maison individuelle

Comment s'insérer dans le paysage ? ■ Comment s'implanter sur la parcelle ? ■ Comment prendre en compte le climat ? ■ Comment adapter la maison au relief ? ■ Comment organiser les accès, les routes et les chemins ?

Vous souhaitez créer une extension

Comment implanter ce nouvel élément par rapport à l'ancien ? ■ Comment raccorder les deux parties ? ■ Quel style d'architecture choisir ? ■ Quels matériaux utiliser ?

Faites appel à nos conseillers architectes et paysagistes du CAUE 66 qui ont une connaissance du bâti ancien, des techniques de construction et de rénovation. Ils peuvent aussi vous renseigner sur la règlementation en vigueur et les documents d'urbanisme à utiliser pour mener à bien votre projet.